

Villecresnes



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2015

DELIBERATION N°2015-039

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 A LA
CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'EPFIF**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, Mrs Christian FOSSOYEUX, Valère VILLA, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M Thierry DEBARRY, Mmes Marysa VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mme Monique MONTEBAULT, Mrs. Marc LECOMTE, Michel PINJON, Mmes Denise DAVID, Sylvie ZANOUNE, M Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD.

Absents représentés :

*Madame Isabelle LAFON représentée par Monsieur Jacques LOCHON,
Madame Martine BILLET représentée par Monsieur Valère VILLA,
Madame Karina BUYSE représentée par Madame Jeannine MAILLET,
Madame Marie-Laure HIRON représentée par Monsieur Christian FOSSOYEUX,
Monsieur Gilles GUILLAUME représenté par Monsieur Thierry DEBARRY,
Monsieur Cullier de Labadie représenté par Monsieur Didier GIARD.*

Absente non excusée :

Madame Marie-Renée AUROUSSEAU

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et suivants,

Vu les dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 324-1 à L 324-10,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France,

Vu le décret n°2009-1542 du 11 décembre 2009 modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 précité,

Vu la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF signée le 6 avril 2010,

Vu l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF signé le 5 juillet 2012,

Considérant qu'il convient de supprimer le périmètre d'anticipation foncière incluant le secteur de l'Allée Royale et d'intégrer à la convention trois nouveaux périmètres de veille foncière sans en modifier le montant financier,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

22 VOIX POUR - 6 CONTRE,

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 à la convention d'Intervention Foncière du 6 avril 2010, ci-joint, entre la Ville de Villecresnes et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

Article 3 : Dit que la présente délibération sera transmise au Cadastre et à la Trésorerie de Chennevières-sur-Marne.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits,
Pour copie conforme
Gérard GUILLE

